



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026

Délibération n° DEL 2026-002

Le 13/01/2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le 06/01/2026, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 13

CHEVALIER Laurent, Maire, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, VIOLET Michèle, MATTANA Alain, DE VIRY François, MOYNAT Raphaël, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès

Procurations : 04

DUPONT Loreleï a donné pouvoir à LARCHER Patrick, BONHOMME Samuel a donné pouvoir à BARBIER Claude, DUPENLOUP Nathalie a donné pouvoir à MOYNAT Raphaël, BARBIER Savoya a donné pouvoir à RODRIGUEZ Sandrine

Absents : 11

DUPONT Loreleï, BONHOMME Samuel, VIOLET Pierre, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, MERLOT Cédric, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire :

BERON Alexandra

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 26/01/2026
 Publication le 28/01/2026

Objet : EXTENSION ECOLE « LES GOMMETTES » - Avenants aux lots 1, 2 et 9 du marché de travaux

M. Claude BARBIER, adjoint délégué aux travaux, rappelle à l'assemblée que, par délibération du 10 décembre 2024, le conseil municipal a attribué l'ensemble des lots du marché de travaux d'extension du groupe scolaire « Les Gommettes ».

Les aléas rencontrés en cours de chantier nécessitent de prolonger le délai d'exécution de certains lots jusqu'au 30 avril 2026, pour permettre notamment la réalisation du préau, sans incidence financière sur le marché :

- Lot 1 « Démolition, gros-œuvre, VRD » attribué à MONTESSUIT ;
- Lot 2 « Charpente bois, ossature bois, couverture, bardage », attribué à LP CHARPENTE ;
- Lot 9 « Electricité - Photovoltaïque » attribué à GRANDCHAMPS FRERES.

Les projets d'avenants concernés sont joints à la présente délibération.

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° DEL 2024-061 du 10 décembre 2024,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve l'avenant n° 3 au lot 1 « Démolition - Gros-œuvre - VRD » avec l'entreprise C MONTESSUIT portant prolongation du délai d'exécution jusqu'au 30 avril 2026.

Article 2 :

Approuve l'avenant n° 3 lot 2 « Charpente bois - Ossature bois - Couverture - Bardage » avec l'entreprise LP CHARPENTE, portant prolongation du délai d'exécution jusqu'au 30 avril 2026.

Article 3 :

Approuve l'avenant n° 3 au lot 9 « Electricité - Photovoltaïque » avec l'entreprise GRANDCHAMPS FRERES, portant prolongation du délai d'exécution jusqu'au 30 avril 2026.

Article 4 :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les avenants correspondants.

Résultat du vote :

Pour : 17 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent CHEVALIER

Signé

La Secrétaire,
Alexandra BERON

Signé